

## Procédure de vote durant l'assemblée virtuelle

**Si vous êtes un porteur de parts inscrit**, vous pouvez participer à l'assemblée en vous rendant à l'adresse [www.virtualshareholdermeeting.com/CTREIT2020](http://www.virtualshareholdermeeting.com/CTREIT2020) et en ouvrant une session à titre d'« autre participant ». Les porteurs de parts qui participeront à l'assemblée à titre d'« autre participant » ne pourront pas voter ni poser des questions par l'entremise de cette plateforme en ligne.

Durant l'assemblée, vous pourrez exercer vos droits de vote rattachés à vos parts en vous rendant en ligne à l'adresse [www.investorvote.com](http://www.investorvote.com) ou en composant le numéro sans frais 1 866 732-VOTE (8683). Veuillez avoir à portée de main le numéro de contrôle indiqué dans votre procuration. Vous pourrez exercer vos droits de vote rattachés à vos parts à tout moment avant ou durant l'assemblée jusqu'à ce que le président de l'assemblée annonce la clôture du scrutin.

## Désignation d'un fondé de pouvoir

Comme il sera impossible d'assister à l'assemblée, les porteurs de parts ne doivent pas nommer, à titre de fondé de pouvoir chargé de participer et de voter pour leur compte à l'assemblée, une personne autre que les personnes qui sont désignées dans la procuration (les « représentants de la direction »). Les porteurs de parts qui auront déjà nommé un fondé de pouvoir autre qu'un représentant de la direction pour participer et voter pour leur compte devront suivre les instructions ci-dessous maintenant que l'assemblée se déroulera virtuellement :

## Fondés de pouvoir désignés

Si vous avez présenté une procuration désignant un fondé de pouvoir chargé de participer et de voter pour votre compte à l'assemblée, tel que décrit à la page 6 de la circulaire d'information de la direction, vous devez fournir le numéro de contrôle indiqué dans votre procuration à votre fondé de pouvoir afin de lui permettre de voter en ligne à l'adresse [www.investorvote.com](http://www.investorvote.com) ou par téléphone au numéro sans frais 1 866 732-VOTE (8683). Veuillez vous assurer de fournir vos instructions de vote à votre fondé de pouvoir, à moins que vous lui cédiez vos droits de vote rattachés à vos parts. Votre fondé de pouvoir peut participer à l'assemblée en se connectant à titre d'« invité ». Les fondés de pouvoir qui participeront à l'assemblée à titre d'invités ne pourront pas voter ni poser des questions par l'entremise de cette plateforme en ligne. **Veillez noter que vous êtes responsable du maintien de la confidentialité de votre numéro de contrôle. Si vous donnez votre numéro de contrôle à votre fondé de pouvoir ou à d'autres personnes, vous êtes responsable de tout vote ultérieur rattaché à vos parts ou de toute incapacité ultérieure à voter en ce sens.** Si vous souhaitez révoquer le fondé de pouvoir que vous aviez désigné et exercer vos droits de vote rattachés à vos parts, rendez-vous à l'adresse [www.investorvote.com](http://www.investorvote.com), entrez votre numéro de contrôle et revotez; cela annulera votre désignation précédente d'un fondé de pouvoir.

Les porteurs de parts et les fondés de pouvoir pourront suivre le déroulement de l'assemblée par téléconférence, mais ils ne pourront pas voter ni poser des questions. Voici les informations concernant la téléconférence :

Canada : +1 647 558 0588

États-Unis : +1 669 900 6833 ou +1 929 205 6099

Code du webinaire : 858 998 344